

anuel d'utilisation MyEasyOptic : Télétransmettre avec MyEasyOptic

TOUTESVERSIONS

MEasy Optic



Cette documentation concerne uniquement la télétransmission B2.

I. Prérequis à la possibilité de télétransmettre un dossier

Afin de pouvoir télétransmettre un dossier, il faut que ces 3 conditions soient remplies :

- Les données essentielles à la télétransmission sont renseignées, comme le numéro de sécurité sociale, les codes de caisses...
- Dans le dossier client, la case « *Générer la FSE* » doit être cochée, elle indique que l'on souhaite télétransmettre le dossier et donc ajoute le dossier dans la liste des dossiers à télétransmettre. Elle apparait à partir du moment où le dossier est en état vente.

☑ Générer la FSE

(À ne pas confondre avec la case « Tiers payant » qui indique que les sommes remboursées seront pour l'opticien)

Le dossier doit être facturé.

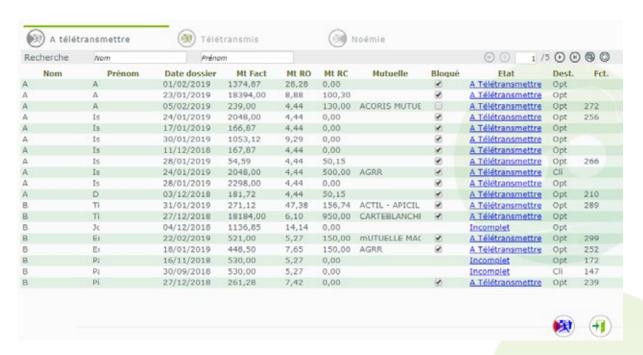
II. Télétransmettre un dossier

Allez dans le module « Tiers payant », puis « Télétransmissions ».



ONGLET «À TÉLÉTRANSMETTRE»

Dans le premier onglet « À télétransmettre ». Vous avez la liste de vos dossiers à télétransmettre.

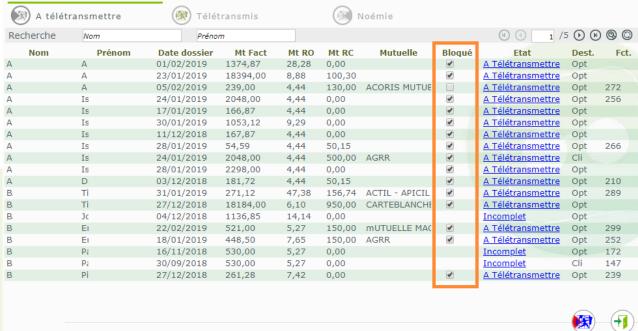


Les dossiers peuvent avoir 3 états :

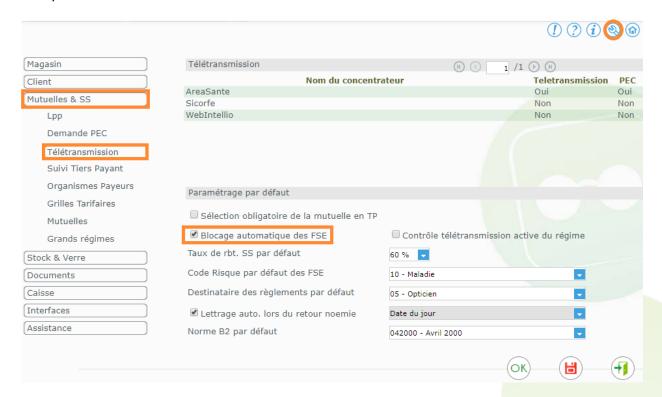
- « Incomplet » Le dossier a des données manquantes. En cliquant sur le libellé « Incomplet », MyEasyOptic vous indiquera précisément quelles données sont manquantes.
- « Réextrait » C'est un état particulier, suite à une réextraction de dossiers qui ont déjà été télétransmis et que l'on souhaite renvoyer en télétransmission.
- « À télétransmettre » Le dossier est complet, et est prêt à être télétransmis.

À savoir : Vous ne pourrez télétransmettre que les dossiers <u>facturés</u> dont l'état est « À télétransmettre » ou « Réextrait ».

Vous pouvez soit bloquer sa télétransmission en cochant la case « Bloqué », soit la décocher pour autoriser la télétransmission. Cette case vous permet de gérer les dossiers à envoyer ou non.



Astuce: Le blocage se fait manuellement en cochant, vous pouvez cependant les bloquer automatiquement en allant dans vos « Paramètres », « Mutuelles et SS », puis « Télétransmission », et enfin cocher la case « Blocage automatique des FSE ». Cela permet de débloquer seulement les dossiers que vous souhaitez télétransmettre.



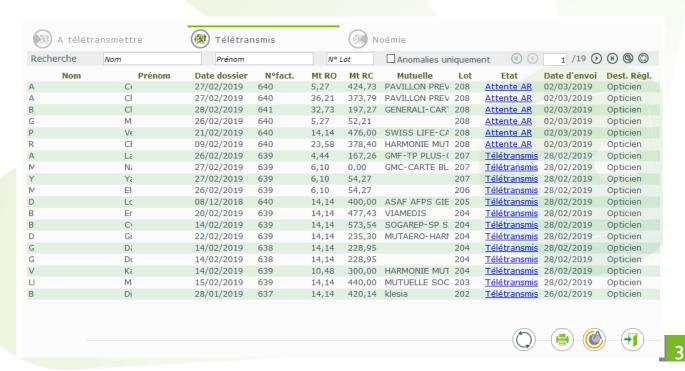


Une fois les dossiers à télétransmettre débloqués, cliquez sur « Télétransmettre ».

À la fin de la télétransmission, MyEasyOptic vous proposera d'imprimer les bordereaux de télétransmission.

ONGLET «TÉLÉTRANSMIS»

Une fois télétransmis, les dossiers disparaitront de la liste « À télétransmettre » et apparaitront dans l'onglet « *Télétransmis* ».



Les dossiers qui viennent d'être télétransmis auront un état « *Attente AR* », indiquant que le dossier est en transit auprès du concentrateur avant d'arriver à la caisse.

Lorsque la caisse l'aura reçu, elle enverra un retour de bonne réception et le dossier passera en état « *Télétransmis* ».

L'état s'actualise automatiquement, mais il est possible de l'actualiser manuellement en cliquant sur le bouton « *Actualiser la liste* ».

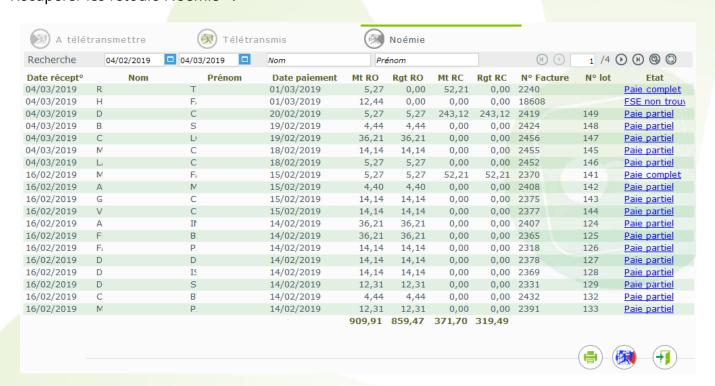
À savoir : un dossier qui reste en état «Attente AR» plusieurs jours après sa télétransmission, même après avoir actualisé manuellement son état, indique que la télétransmission a été bloquée par le concentrateur et n'est donc jamais arrivée à la caisse. Il faudra donc aller voir sur le site du concentrateur afin d'avoir plus de détails sur le rejet du concentrateur. (En règle générale cela est dû à des données erronées, comme des données de caisse par exemple).

Ce bouton permet d'accéder directement au portail du concentrateur (dans notre exemple : AREA) par lequel transitent vos données. (Il peut être différent car il correspond au logo de votre concentrateur).

À savoir (bis) – En cliquant sur l'état du dossier, on pourra réextraire le dossier, ce qui le repassera dans la liste « À télétransmettre ». Cela nous permet potentiellement de le renvoyer à la caisse si besoin.

ONGLET «NOEMIE»

Dans le dernier onglet « *Noémie* », vous pourrez connaître les informations relatives au paiement de vos dossiers récupérés automatiquement lors de la télétransmission, ou en appuyant sur « Récupérer les retours Noémie ».



Les dossiers peuvent prendre 3 états :

- « Paie complet » Le paiement est complet (TP RO uniquement, ou TP RO + RC si la mutuelle est conventionnée avec la caisse).
- « Paie partiel » Seulement une partie a été payée, on attend encore le paiement de la seconde (la partie RO est arrivée, mais on attend encore la part RC).
- « *Rejeté* » Le paiement est rejeté par la caisse, en cliquant sur le libellé on aura plus de détail sur la nature du rejet.
- « Traité » Indique que le dossier a été traité par la caisse et non rejeté.
- « FSE non » Pour « FSE non trouvé », cet état assez rare indique qu'un retour a été reçu, mais que MyEasyOptic n'a pas pu le lier à un dossier client.

Exemple - Ce cas apparait souvent lors des changements de logiciel, une télétransmission a été faite sur un premier logiciel, mais le retour se fait sur MyEasyOptic. N'ayant pas télétransmis le dossier, mais recevant quand même un retour, MyEasyOptic lui attribue cet état.).

À savoir : seuls les dossiers avec un tiers payant recevront un retour NOEMIE.

Astuce : Le retour NOEMIE peut mettre à jour votre caisse automatiquement, c'est-à-dire rentrer automatiquement le lettrage du règlement sur le dossier client lors de la réception d'un retour NOEMIE payant.

Pour cela, allez dans vos « Paramètres », « Mutuelles et SS » puis « Télétransmission », et cochez la case « Lettrage automatique lors du retour NOEMIE ».

